Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

Cœur d'Ostrevent Communauté de Communes
Allée du Bois 59287 Lewarde
03 27 71 37 37
www.coeurdostrevent.fr

RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Préambule :

Les projets de budgets primitifs 2024 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 22 février 2024 et seront suivis des décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil Communautaire.

Les documents budgétaires « officiels » transmis aux membres du Conseil Communautaire répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction M57. Le présent rapport de présentation à vocation à synthétiser et commenter les données issues de ces documents budgétaires.
Ces documents officiels et le présent rapport seront mis à disposition au public en application de l'article L.2313-1 du CGCT. Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance soit par :

- Consultation sur place au siège de Cœur d'Ostrevent à Lewarde ;
- Envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse contact@cc-coeurdostrevent.fr;
- Envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction des documents demandés.

Le présent budget répond à plusieurs objectifs :

- Un budget prudent en fonctionnement permettant le maintien d'une épargne suffisante participant à l'autofinancement de nos dépenses d'investissement ;
- Un budget ambitieux en investissement permettant le financement des opérations prioritaires du mandat en cours ;
- Le maintien d'une situation financière saine et d'un endettement et d'une pression fiscale mesurés.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104
Page 2/20

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

1 – LE BUDGET PRINCIPAL

Les tableaux présentés dans ce rapport permettent de comparer les budgets primitifs 2023 et 2024. Les montants affichés du BP 2023 sont corrigés des décisions modificatives intervenues en cours d'exercice.

Pour rappel, le périmètre de ces budgets a été modifié du fait du retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal à la date du 1er janvier 2024.

➢ 1 – 1 – Les grands équilibres du budget principal 2024

- **Les résultats de l'exercice 2023 et leur reprise anticipée au budget primitif 2024 :**

Ces résultats, encore provisoire, deviendront définitifs après le vote du compte administratif 2023 le 13 juin prochain. Ils s'établissent comme suit :

En €	Résultat clôture exercice 2022	Part à affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat exercice 2023	Résultat clôture exercice 2023
Section d'investissement	- 1 434 201,37€		1 167 351,36€	- 266 850,01€
Section de fonctionnement	3 884 667,89€	1 434 201,37€	883 311,03€	3 333 777,55€
TOTAL	**2 450 466,52€**	**1 434 201,37€**	**2 050 662,39€**	**3 066 927,54€**

Le budget primitif 2024 reprend donc par anticipation, les résultats provisoires à la clôture de l'exercice 2023, à savoir :

- Un excédent de fonctionnement reporté de 3 333 777,55€ ;
- Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 266 850,01€.

Dans le cadre de ce budget, l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2023 est affecté en section d'investissement (compte1068 – excédent de fonctionnement capitalisé) à la couverture du déficit reporté pour un montant de 266 850,01€.

L'excédent de fonctionnement reporté, disponible après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit 3 066 927,54€, est maintenu en section de fonctionnement à la ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté.

- **La vue d'ensemble du budget primitif 2024 – principal**

Cette vue d'ensemble se présente comme suit, avec reprise anticipée des résultats provisoires de clôture de l'exercice 2023 :

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104
Page 4/20

En €	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	30 231 506,00€	30 240 432,00€
Opérations d'ordre	3 156 854,00€	81 000,00€
Excédent de fonct. reporté		3 066 927,54€
TOTAL	**33 388 360,00€**	**33 388 360,00€**

En €	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	7 895 560,99€	5 086 557,00€
Opérations d'ordre	81 000,00€	3 156 854,00€
Déficit reporté	266 850,01€	
Excédent de fonct. Capitalisé		266 850,01€
TOTAL	**8 243 411,00€**	**8 243 411,00€**

➢ 1 – 2 – La section de Fonctionnement

• 1 – 2 – 1 – Les recettes de fonctionnement (hors résultat reporté) :

Chapitre	Libellé (en €)	BP 2023 (+DM)	BP 2024	Variation
013	Atténuations de charges	60 000,00	80 000,00	33,33%
70	Produits des services	478 474,87	429 099,00	-10,32%
73	Impôts et taxes	21 286 580,00	21 593 347,00	1,44%
74	Dotations et participations	7 559 176,00	7 500 336,00	-0,78%
75	Autres produits de gestion courante	628 275,00	635 249,46	1,11%
78	Reprises provisions	3 036,00	2 401,00	-20,92%
042	Opérations d'ordre transferts entre sections	72 500,00	81 000,00	11,72%
	Total recettes de fonctionnement	**30 088 041,87**	**30 321 432,46**	0,78%

❖ *Chapitre 013 – Atténuations de charges : 80 000€*

Il s'agit essentiellement des remboursements sur rémunération du personnel, en cas d'absence, lesquels sont bien-sûr très aléatoires. Cas atténuations de charges sont évaluées à 80 000 € pour 2024.

❖ *Chapitre 70 – produits des services : 429 099 €*

Les produits des services, évalués à 429 099 €, sont composés essentiellement des recettes attendues de la revente des matériaux issus de la collecte sélective (224 000 € au BP 2024) et de la refacturation aux communes du service d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (101 179 €). La baisse de ces produits au BP 2024 s'explique essentiellement par la baisse annoncée des cours des matériaux.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

❖ ***Chapitre 73 – Impôts et taxes : 21 593 347 €***

Les impôts et taxes se répartissent comme suit :

En €	BP 2023 (+DM)	BP 2024	Variation
Impôts directs locaux (THRS, TFB, TFNB, CFE)	3 238 975	3 165 112	-2,28%
Fraction TVA (ex CVAE)	1 411 352	1 490 899	5,64%
IFER	215 969	237 629	10,03%
Taxe GEMAPI	500 000	500 000	-
TASCOM	558 335	615 713	10,28%
TEOM	7 037 689	7 226 850	2,69%
Fraction TVA (ex THRS)	6 593 445	6 683 382	1,36%
FNGIR	267 778	0	-
Attributions de compensation	572 458	572 484	0,00%
FPIC	889 379	912 690	2,62%
Taxe consommation finale d'électricité	0	187 388	-
Autres reversements	1 200	1 200	-
TOTAL	21 286 580	21 593 347	1,44%

Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont prévus en hausse de 1,44 % par rapport au BP 2023.

- Aucune augmentation de taux ne sera mise en œuvre en 2024. Ces taux seront donc reconduits à leur niveau de 2023 :

  Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,04 %
  Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,363 %
  Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,61 %
  Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 15,00 %
  Cotisation foncière des entreprises : 31,02 %

- Le produit fiscal attendu pour 2024 tient compte de la revalorisation des valeurs locatives foncières de 3,9% et du retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal en année pleine (impact financier total évalué à environ 271 200 € au niveau de ce chapitre). Il résulte des montants notifiés par l'Etat via l'état fiscal 1259 FPU.

- La CVAE est désormais intégralement versée à l'Etat et compensée par ce dernier via l'attribution d'une fraction de TVA nationale.

- La TVA : la fraction de TVA qui remplace la taxe d'habitation sur les résidences principales, est décorrélée des évolutions locales et sensible à la conjoncture économique nationale. La TVA augmenterait d'environ 2,75 % par rapport à 2023.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

- La FNGIR : Cœur d'Ostrevent devient à nouveau contributeur de ce fonds en lien avec le retrait d'Emerchicourt. A noter que Cœur d'Ostrevent a bénéficié d'un reversement du FNGIR à ce chapitre en 2023.

- Les attributions de compensation : le même montant d'attributions de compensation est inscrit au BP 2023 dans l'attente de leur révision éventuelle dans le courant de l'exercice.

❖ ***Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 7 500 336 €***

Les crédits inscrits à ce chapitre se répartissent comme suit :

En €	BP 2023 (+DM)	BP 2024	Variation
Dotation d'intercommunalité	1 230 840	1 455 979	18,29%
Dotation de compensation	1 855 071	1 786 947	-3,67%
Compensations fiscales	1 572 439	1 070 055	-31,95%
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (DCRTP)	121 410	71 071	-41,46%
Autres participations (Etat, région, Département et autres)	2 587 596	2 936 284	13,48%
Fonds Départemental de Péréquation de la TP (FDPTP)	191 820	180 000	-6,16%
TOTAL	7 559 176	7 500 336	-0,78%

- Globalement, les crédits inscrits à ce chapitre sont prévus en baisse de 0,78 % par rapport au BP 2023, essentiellement en lien avec le retrait de la commune d'Emerchicourt (forte baisse des compensations fiscales) et l'augmentation conséquente des participations au financement des compétences communautaires.

- Les autres participations, sont composées essentiellement des remboursements par l'Etat d'une partie des salaires versés aux agents employés dans les différents chantiers d'insertion (856 000€) et des différents soutiens versés par CITEO au titre de notre compétence « déchets » (830 000 €).

- La prévision au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) tient compte de son intégration dans les variables d'ajustement

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

❖ ***Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 635 249,46 €***

Ces autres produits de gestion courante, évalués à 541 550 €, sont composés essentiellement du produit de la refacturation aux communes de la part « investissement » de la cotisation payée au SIDEN-SIAN au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines soit 386 160,52€, de la redevance versée par EDF au titre de la concession d'électricité soit 100 000€ et du remboursement par le SIDEN-SIAN de la part intérêt de l'annuité d'un emprunt qui aurait dû lui être transférée (annuité réglée par Cœur d'Ostrevent) pour 93 699,46€.

❖ ***Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 81 000 €***

Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d'investissement liées au financement des équipements dits transférables. Les amortissements sont prévus pour 81 000 €.

- **1 – 2 – 2 – Les dépenses de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit par chapitre budgétaire :

Chap.	Libellé (en €)	BP 2023 (+DM)	BP 2024	Variation
011	Charges à caractère général	7 015 657,00	6 949 375,00	-0,94%
012	Charges de personnel	5 650 000,00	5 900 000,00	4,42%
014	Atténuations de produits	3 441 063,00	3 865 634,00	12,34%
65	Autres charges de gestion courante	14 018 897,00	13 420 267,00	-4,27%
66	Charges financières	24 000,00	21 600,00	-10,00%
67	Charges spécifiques	1 000,00	1 000,00	-
68	Dotations aux provisions	100 588,00	73 630,00	-26,80%
022	Dépenses imprévues	92 772,39	0,00	-
023	Virement à la section d'investissement	1 444 531,00	1 988 854,00	37,68%
042	Opérations d'ordre transferts entre sections (amortissements)	750 000,00	1 168 000,00	55,73%
	TOTAL	32 538 508,39	33 388 360,00	2,61%

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

caractère général : 6 949 375,00 €

Ce chapitre totalise 23,00 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges à caractère général sont prévues en très légère baisse par rapport au BP 2023.

A noter que le budget du service déchets émarge à plus de 67 % sur ce chapitre de dépenses.

Une augmentation mesurée voire une baisse des budgets afférents aux autres services compense l'augmentation attendue de 2,62% du budget consacré à la collecte des déchets.

❖ *Les charges de personnel : 5 900 000 €*

Ce chapitre totalise 19,52 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les charges de personnel sont en hausse de 4,42% (500 000€ en volume) par rapport au BP 2023.

Cette évaluation tient compte notamment :

- De l'attribution à tous les agents de la fonction publique de 5 points d'indice supplémentaires à compter du 01/01/2024 ;
- Du versement d'une prime « pouvoir d'achat » aux agents dont la rémunération mensuelle brute est inférieure à 3 250€ ;
- De la mise en œuvre programmée du complément indemnitaire annuel (seconde part du RIFSEEP) ;
- Du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) ;
- Des recrutements envisagés en 2024 ;
- Des décisions prises en matière de revalorisation du régime indemnitaire servi aux agents.

❖ *Les atténuations de produits : 3 865 634 €*

Ce chapitre totalise 12,79 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les atténuations de produits sont prévues en hausse de 12,34 % (424 571 € en volume) par rapport au BP 2023 en raison du fait qu'en lien avec le retrait d'Emerchicourt, nous sommes à nouveau prélevés au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de ressources (FNGIR) instauré pour compenser les effets négatifs de la réforme de la taxe professionnelle pour les collectivités concernées.

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent :

- Au montant total des attributions de compensation versées aux neuf communes concernées au titre de l'exercice 2024 pour 3 079 428 € ;
- A divers dégrèvements de contributions directes à restituer pour 22 700 € ;
- Au versement d'une part de la TICFE aux communes de moins de 2000 habitants pour 187 201€ ;
- Au prélèvement au titre du FNGIR pour 576 305 €.

❖ *Les autres charges de gestion courante : 13 420 267 €*

Ce chapitre totalise 44,29 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces charges sont prévues en hausse de 0,47 % (62 887 € en volume) par rapport au BP 2023.

Ces charges sont composées essentiellement :

- Des indemnités de fonction des élus évaluées à 274 400 € sur la base des montants délibérés en début de mandat ;

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B1
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104
Page 9/20

- Des participations obligatoires aux organismes de regroupement évaluées globalement à 12 299 152 €.
- Des subventions aux associations et personnes de droit privé et autres subventions évaluées à 817 129,00 €.

Les variations suivantes sont notamment prises en compte au budget 2023 :

- Augmentation des cotisations versées au SIDEN-SIAN au titre de la GEPU : + 104 524 € (+ 6,48%) ;
- Augmentation de la contribution au SIAVED : + 180 155 € (+3%) ;
- Augmentation de la participation à l'Office de Tourisme Intercommunal : + 40 000 € (+ 16%) ;
- Aides communautaires dans le cadre du PIG2 : - 138 000€ (solde)
- Nouvelles aides communautaires dans le cadre de l'OPAH-RU et ORI : + 100 000€.

Le détail des participations et subventions attribuées est produit en annexe de la maquette budgétaire officielle.

A noter qu'à ce chapitre, aucune subvention du budget principal n'est prévue pour équilibrer le budget annexe des zones d'activités (ce budget s'équilibre du fait de la reprise en section de fonctionnement d'une part de l'excédent d'investissement reporté).

❖ ***Les charges financières : 21 600 €***

Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement, soit 0,07 %, avec un total de 21 600 €. Il s'agit des charges liées aux intérêts de la dette en diminution de 10%.

❖ ***Les charges spécifiques : 1 000 €***

Cette enveloppe de crédits sera affectée en cas de besoin à l'annulation de titres en cours d'exercice.

❖ ***Les dotations aux provisions : 73 630 €***

Cette dotation aux provisions d'un montant de 73 630 € correspond au montant estimé du risque financier encouru au titre des contentieux en cours.

❖ ***Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) et virement à la section d'investissement (chapitre 023) : 2 135 179 €***

Ces deux chapitres correspondent :

- Aux dotations aux amortissements à opérer sur l'exercice 2024 pour un montant de 1 168 000 € (chapitre 042) ;
- Au virement à la section d'investissement pour un montant de 1 988 854 €.

Ces montants participent à l'autofinancement de notre programme d'investissement tel que décliné ci-après.

➢ 1 – 3 – La section d'investissement

• 1 – 3 – 1 – Les ressources d'investissement :

Elles totalisent 8 243 411,00 € dont 5 086 557,00 € de recettes réelles incluant 26 311 € de restes à réaliser de l'exercice 2023.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

financières : 1 324 214,00 €

Elles sont constituées :

- De la part de l'excédent de fonctionnement reporté de 2023 affectée en réserve à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 266 850,01 € ;
- De l'estimation du FCTVA sur les investissements programmés pour 1 057 363,99 € ;

❖ ***Les recettes d'équipement : 3 762 343,00 €***

Elles sont constituées :

- De la subvention attendue de la Région (PRADET) pour le financement de l'aménagement de pontons sur les berges de la Scarpe pour 41 016 € ;
- De la subvention attendue du Département au titre de l'appel à projets « mobilité » pour 34 000 € ;
- Des restes à réaliser de l'exercice 2023 pour 26 311€ ;
- D'un premier acompte de 30% des subventions attendues pour le financement de la piscine communautaire, soit 1 272 000 €, à savoir :
  - Etat : DSIL pour 500 000 € et FNADT pour 500 000€ ;
  - Région : ACTES pour 1,5M€ et Nager en Hauts-de-France pour 1M€ ;
  - Département : PTS pour 400 000 € ;
  - Agence Nationale du Sport pour 340 000€ ;
- De la subvention attendue du FACE pour le financement des travaux d'électrification rurale, soit 42 907€ ;
- De la participation attendue du SMTD au titre du raccordement de bornes de recharge de véhicules électriques sur une aire de co-voiturage, soit 11 861 € ;
- De la participation attendue du Centre Historique Minier au titre de la fourniture et de la pose de deux bornes de recharge de véhicules électriques, soit 9 717€ ;
- De la subvention attendue de l'Agence Nationale du Sport pour l'aménagement d'un terrain de basket sur le site de la base sport nature des Argales, soit 31 800 € ;
- De la subvention attendue de la Région pour l'aménagement de divers équipements sportifs sur le site des Argales, soit 19 111 € ;
- De la subvention attendue au titre de la DETR pour la réfection de chemins et parking, soit 27 779 €, et l'aménagement d'un point d'information touristique, soit 36 098 € ;
- De la subvention attendue du Département pour l'aménagement d'un point d'information touristique, soit 23 952 € ;
- Du produit attendu d'un emprunt de 2 185 791€.

❖ ***Les recettes d'ordre : 3 156 854,00 €***

Ces recettes d'ordre pour 1 988 854 € au chapitre 021 et pour 1 168 000 € au chapitre 040 correspondent aux montants inscrits en dépenses de fonctionnement, réciproquement au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

Les dépenses d'investissement :

Elles totalisent 8 243 411,00 € dont 7 895 560,99€ de dépenses réelles incluant 127 720 € de restes à réaliser de l'exercice 2023.

Comme vu préalablement, le résultat reporté de l'exercice 2023 correspond à un besoin de financement de 266 850,01€ inscrit à la ligne D001-Solde d'exécution négatif anticipé.

- ***Les opérations financières : 212 530,85 €***

Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital des emprunts et d'une avance de l'Agence de l'Eau en cours pour un montant total de 162 530,99 €. Il intègre en outre l'acquisition de parts sociales dans la SPL du Nord pour 50 000€.

- ***Les opérations d'ordre : 81 000 €***

Elles sont constituées de la seule dotation aux amortissements des subventions (dotation également inscrite en recettes de la section de fonctionnement).

- ***Les opérations d'équipement et subventions d'équipement versées : 7 555 310 € (hors restes à réaliser)***

Ces opérations se déclinent comme suit par services :

ARTICLE	SERVICES	PROPOSITIONS	
		DEPENSES	RECETTES
	SERVICE TECHNIQUE	**276 920 €**	**42 907 €**
2182-020-501	**FLOTTE AUTOMOBILE**	**63 000 €**	
	Rachat 2 twingos - Adm Générale	28 000 €	
	Véhicule utilitaire - Centre de formation	35 000 €	
	EQUIPEMENTS	**58 500 €**	
2158-020-501	EQUIPES TECHNIQUES - MATERIEL	32 000 €	
2188-020-501	Sonorisation portative	2 000 €	
2184-020-501	Divers Service : Mobilier	8 500 €	
2188-020-501	Matériel Festivités	16 000 €	
	TRAVAUX	**155 420 €**	**42 907 €**
	Parc du Château : installation jeux	26 000 €	
21538-810-893	Interventions sur tracé du SMTD chambres fibre	25 000 €	
2041583-898	Aménagement numérique du territoire	21 320 €	
2315-020-894	Travaux d'électrification rurale	83 100 €	42 907 €

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104
Page 12/20

	SERVICE INFORMATIQUE	**64 990 €**	
	MATERIEL INFORMATIQUE	**30 450 €**	
2183	Matériel informatique pour modernisation du système informatique et télétravail - PC Portables	15 000 €	
2183	Remplacement des onduleurs	2 500 €	
2183	Remplacement des onduleurs baies distribuées	1 000 €	
2183	Mise en replication des serveurs AD et fichiers	1 250 €	
2183	Salle bleue : remplacement vidéoprojecteur + Solution visio	3 700 €	
2051	Licences Microsoft + Outlook (Remplac des postes)	3 000 €	
2188	Matériel divers appareils photos, casques, téléphone fixe	1 500 €	
2183	Lecture publique : PC remplacement du 1er parc	2 500 €	
	LOGICIELS METIERS	***34 540 €***	
2051	Logiciel Serv. Dév Eco Suivi Emploi formation ODOO	8 000 €	
2051	ADOBE Licence	1 440 €	
2051	ADS : Cartographie Géo pour Oxalis	18 500 €	
2051	ADS : Migration Oxalis vers hébergement externalisé	6 600 €	
	CENTRE DE FORMATION	**30 000 €**	**0 €**
2158-24-513	Chantier bâtiment - Plateforme individuelle roulante (respect nouvelles normes remplacement échelles)	10 000 €	
2158-24-513	Aménagement des Cours d'eau - Remplacement equipement attelage tracteur	20 000 €	
	SERVICE COMMUNICATION	**26 000 €**	
21848-023	Gayant : Fabrication nouveau stand	26 000 €	
	PISCINE	**5 415 480 €**	**1 272 000 €**
2031	Etude de faisabilité : AMO pour rédaction et programmation	52 800 €	
2031	Etudes préalables (de sol, pollution, geothermie,etc)	12 972 €	
2313	Démolition et désamiantage du bâtiment existant	258 000 €	
2313	Maitrise d'œuvre	1 692 530 €	
2313	Indemnisation Artichectes non retenus	2 400 €	
2313	Travaux	3 396 778 €	

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104
Page 13/20

	HABITAT	**1 019 000 €**	
20423-897	***ERBM TRAVAUX***	***954 000 €***	
	FENAIN Cité Agache (1er acompte)	*116 400 €*	
	MASNY Cité Champ Fleuri - 1ère tranche (1er acompte)	*126 000 €*	
	MASNY Cité Champ Fleuri - 2è tranche (1er acompte)	*140 400 €*	
	SOMAIN Cité Bois Brûlé (1er acompte)	*136 800 €*	
	PECQUENCOURT Cité Barrois - 3ème tranche (acompte)	*115 200 €*	
	PECQUENCOURT Cité Barrois - 1ère tranche (solde)	*319 200 €*	
20423-70-897	***PLAI - Accompagner la production dans le parc locatif social***	***65 000 €***	
	SERVICE DECHETS	**121 100 €**	
2188	Bacs	56 100 €	
2188	Colonnes à verre	10 000 €	
2188	Composteurs nouvelles consignes de tri	54 000 €	
2188	Achat nettoyeur à haute pression	1 000 €	
	ENVIRONNEMENT	**216 320 €**	**96 594 €**
	Aménagement de la Scarpe	181 320 €	41 016 €
2031	*Etude MO*	*14 320 €*	
238-2315	*Travaux sur berges pour installations de 3 pontons*	*167 000 €*	
21534-020-501	Fourniture et pose de 2 bornes de recharges electriques	35 000 €	55 578 €
	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**56 000 €**	**0 €**
20422	Aide à l'immobilier d'entreprises	56 000 €	
	Flutech	*16 000 €*	
	Avica Longelin	*16 000 €*	
	Nouveaux projets	24 000 €	
	LES ARGALES	**329 500 €**	**138 740 €**
21758-823	Matériel espaces verts CF	10 000 €	
21788-823	Matériel de secours	500 €	
21738-823	Video surveillance	8 200 €	
21734-823	Eclairage public	10 000 €	
21728-823	Réfection des accés	87 500 €	27 779 €
2158-823	Signalétique	1 500 €	
21758-823	MO pour réalisation équipements	25 000 €	
21758-823	Agrés sportifs :	60 000 €	50 911 €
	Station treet work out	*30 000 €*	
	Equipt terrain basket + traçage	*30 000 €*	
21758-823	Jeux enfants	52 000 €	
	Point info Touristique 1ère phase	74 800 €	60 050 €
	TOTAL DEPENSES	***7 555 310 €***	
	TOTAL SUBVENTIONS		***1 550 241 €***

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

2 – LE BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES

Ce budget annexe s'équilibre à la somme de 1 964 964 € en section de fonctionnement et à la somme de 3 409 886,30 € en section d'investissement.

Il a été établi avec reprise anticipée des résultats provisoires de l'exercice 2023, à savoir :

- Un déficit de fonctionnement reporté de 322 537,63 € ;
- Un excédent d'investissement reporté de 2 052 343,93 € ;

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2023 est repris à la ligne D002 – déficit de fonctionnement reporté – en section de fonctionnement. Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2023 est quant à lui repris à la ligne R001 – excédent d'investissement reporté – en section d'investissement.

A noter que ce budget n'intègre pas les dépenses et recettes générées par la fin de la concession d'aménagement de la ZAC « Barrois » au 31 mars 2024 non arrêtées à ce jour. Elles seront inscrites dans le cadre d'une décision modificative du BP 2024.

➢ 2 – 1 – La section de fonctionnement

• 2 – 1 – 1 – Les dépenses de fonctionnement :

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement s'établit à 1 084 541€, en hausse de 58,84 % (401 750€ en volume) par rapport au BP 2023.

❖ *Chapitre 011 – Charges à caractère général : 371 100 €*

Les crédits inscrits à ce chapitre sont affectés essentiellement :

- A l'entretien des voies et réseaux des zones d'activités pour 40 000 € (entretien voiries et fils d'eau, nettoyage bouches d'égouts, salage et déneigement, espaces verts…) ;
- A l'entretien et aux charges de fonctionnement des deux villages d'entreprises pour 38 200 € (eau, électricité, chauffages, maintenance des équipements, entretien des locaux…) ;
- A l'entretien des terrains pour 65 000 € ;
- A la réalisation d'études pour 135 000 € (études géotechniques préalables à la cession de terrains, études zones humides) ;
- Au paiement des taxes foncières au bénéfice des communes essentiellement pour 45 000 €.

❖ *Chapitre 012 – Charges de personnel : 360 000 €*

Sont rémunérés sur ce budget annexe les agents affectés essentiellement à la gestion des zones d'activités et les agents du service technique en charge de l'entretien des espaces verts de ces mêmes zones d'activités soit un effectif de 8 agents exerçant leurs fonctions à temps complet. Ces charges de personnel sont évaluées à 360 000 € et tiennent compte

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

GVT et des mesures gouvernementales aboutissant à la revalorisation des salaires versés aux agents.

❖ ***Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 2 141€***

Ces charges correspondant essentiellement à la subvention à verser à l'Amicale du Personnel pour les agents rémunérés sur ce budget annexe d'un montant de 2 136€.

❖ ***Chapitre 66 – Charges financières : 340 500 €***

Ces charges correspondent à la part « intérêts » de l'annuité de la dette portée par ce budget annexe (intérêts courus non-échus compris).

❖ ***Chapitre 67 – Charges spécifiques : 800 €***

Est prévue à ce chapitre une enveloppe de crédits de 800 € permettant d'éventuelles annulations de titres de recettes en cours d'exercice.

❖ ***Chapitre 68 – Dotations aux provisions : 10 000 €***

Cette provision est constituée pour risques d'impayés.

❖ ***Ligne 042 – Transferts entre sections : 146 000 €***

Seule est prévue une dotation aux amortissements des immobilisations pour 146 000 €. Cette dotation, inscrite également en recettes de la section d'investissement, participera à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

❖ ***Ligne 023 – Virement à la section d'investissement : 411 885,37 €***

Ce versement issu de l'excédent entre les recettes et les dépenses de fonctionnement participera à l'autofinancement des dépenses d'investissement.

• 2-1-2- Les recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes réelles de fonctionnement s'établit à 174 964 €.

❖ ***Chapitre 70 – Produits des services et du domaine : 5 000,00€***

Ces produits correspondent à la redevance d'occupation du domaine public due par un opérateur de téléphonie mobile.

❖ ***Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 169 694 €***

Sont prévus à ce chapitre :

- Le produit des loyers dus par les entreprises locataires de nos deux villages d'entreprises pour un montant de 160 000 € ;
- Le produit des cautions qui n'ont pu être restituées à certains locataires pour 9 964€.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

erts entre sections : 1 790 000,00 €

Ce produit correspond à la part de l'excédent d'investissement affectée à titre dérogatoire en section de fonctionnement (débit au compte 1068 en section d'investissement).

2 – 2 - La section d'investissement

2-2-1- Les dépenses d'investissement

Le niveau des dépenses réelles d'investissement s'établit à 1 406 325,30 €, en baisse de 66,15% par rapport au BP 2023.

- ***Chapitre 16 – Les dépenses financières : 330 776 €***

Ces dépenses sont constituées :

- du remboursement de la part « capital » de l'annuité de la dette imputée sur ce budget annexe pour 290 000,00 € ;

- du remboursement éventuel des cautions versées par les entreprises locataires des deux villages d'entreprises pour 40 776,00 €.

- ***Chapitre 20, 21 et 23 – Opérations d'équipement : 1 075 549,30 €***

Ces dépenses sont déclinées dans chacune des opérations suivantes (hors restes à réaliser pour 154 979,00€) :

- Zone d'activités « La Renaissance » (existante et extension) : 672 570,30 €

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 5 000,00 € pour le financement d'études de sols et de bornages de terrains ;
- Une enveloppe de crédits de 28 000,00 € pour le financement de dépenses nécessaires à l'acquisition du reliquat du secteur 3 (indemnisations diverses, frais SAFER, frais notariés) ;
- Une enveloppe de crédits de 86 000,00 € pour travaux de voirie et d'éclairage public à réaliser sur la zone existante ;
- Une enveloppe de crédits de 553 570,30 € pour travaux à prévoir sur le secteur 3 (redevance archéologique : 300 000 € et travaux).

- Zone d'activités « Barrois » : 192 000,00 €

Sont prévus :

- Le versement d'une participation de 7 000,00 € à la SEM Territoires 62 pour complément de prix (cession d'un terrain à un prix inférieur au prix d'équilibre de la concession) ;
- Une enveloppe de travaux de 120 000,00 € au titre de la compensation de zones humides ;
- Une enveloppe de crédits de 20 000,00 € pour travaux de voirie, d'éclairage public et le remplacement de clôtures ;
- L'installation d'un système de vidéo-protection pour 45 000,00 €.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104
Page 17/20

essevalle » : 41 000,00 €

Sont prévus :

- Une enveloppe de crédits de 10 000,00 € pour travaux d'éclairage public ;
- Une enveloppe de crédits de 25 000,00 € pour travaux de voirie ;
- Une enveloppe de crédits de 6 000 € pour des études de sol.

- Signalétique des zones d'activités : 9 000,00 €

Cette enveloppe de crédits est affectée à la fourniture et la pose de panneaux.

- Base de vie : 6 000,00 €

Cette enveloppe de crédits sera affectée à l'acquisition d'outillage nécessaire à l'entretien des espaces verts des zones d'activités.

2-2-2 Les recettes d'investissement

Le niveau des recettes réelles d'investissement s'établit à 586 096,00 €.

Ces recettes correspondent à des recettes financières exclusivement :

- ***Chapitre 16 – emprunts et dettes assimilées : 40 776,00 €***

Ces recettes correspondent à l'encaissement des cautions dues par les nouvelles entreprises locataires des cellules des deux villages d'entreprises.

- ***Chapitre 024 – Cession de terrains : 545 320,00 €***

Ce produit de cessions de terrains est attendu au titre des ventes suivantes d'ores et déjà délibérées :

Zone « De Sessevalle » :

- Vente cabinet podologique : 45 200,00 €

- Vente Terra Concept : 18 970,00 €

- Vente groupe Faun : 86 150,00 €

Zone « La Renaissance » :

- Vente société TPRN : 295 000,00 €

- Vente société OGC Construction : 100 000,00 €

A noter que ce projet de BP 2024 annexe des zones d'activités ne prévoit aucun recours à l'emprunt.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

3 – BUDGETS ANNEXES DES LOTISSEMENTS

Un budget annexe est présenté pour chacune des cinq opérations en cours.

Ces budgets couvrent les opérations de lotissement en cours et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité financière conduit à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Par souci de simplification, seules vous sont présentées les opérations réelles.

Pour certains budgets, la section d'investissement est équilibrée par le versement ou le remboursement partiel d'avances du budget principal. Bien que prévus dans certains budgets, ces versements ou remboursements ne seront réalisés qu'à la clôture des opérations.

Les résultats de clôture de l'exercice 2023 sont repris par anticipation dans chaque budget annexe sans affectation possible en section d'investissement.

1 - Budget annexe de l'opération « Bruille-Lez-Marchiennes – Extension le Village »

Cette opération, lancée en 2012, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières

- Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 137 200,73 € en section de fonctionnement et à la somme de 214 076,60 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2023, soit 118,73 € est repris au R002. Sont prévus en dépenses réelles :

  - Le paiement de la taxe foncière non-bâtie pour 100,00 € ;
  - Des frais divers pour 400,00 € (inscription permettant d'équilibrer cette section) ;
  - Des frais de gestion sur la vente des terrains pour 6 500,00 €.

- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2023, soit 83 994,60 € est repris au R001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal pour 206 994,60 € (inscription permettant d'équilibrer cette section).

Cette opération pourra être clôturée après la réalisation de la vente de son emprise foncière à la commune au prix de 130 000,00 € (délibération du Bureau Communautaire du 1er décembre 2022).

2- Budget annexe de l'opération « Emerchicourt – Chemin d'Azincourt »

Cette opération, lancée en 2004, a été mise en sommeil en phase travaux en 2014 mais surtout en 2019 suite au retrait de la commune d'Emerchicourt du périmètre intercommunal.

- Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 1 535 040,51 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 455 535,50 € en section d'investissement.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

nnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2023, soit 3,01€, est repris au D002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Les frais de gestion sur la vente des terrains d'emprise de l'opération à un aménageur privé pour 72 500,00 € (5% de 1 450 000,00 €). Ces frais de gestion sont versés au budget principal ;
- Le paiement de la taxe foncière non bâtie pour 6 000,00 €,
- Des frais divers pour 1 000,00 €.

Sont prévus en recettes réelles :

- Le produit de la vente des terrains d'emprise de l'opération à la SAS JPC – M. Aménagements pour 1 450 000,00€ (délibération du Bureau Communautaire du 22 septembre 2022);
- Des produis divers pour 5,01 € (inscription permettant d'équilibrer cette section).

❖ En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2023, soit 30 815,53€, est repris au D001. Est prévu en dépenses réelles, le remboursement de l'avance du budget principal pour 1 339 684,47 €.

Cette opération pourra être clôturée après la réalisation de la vente de son emprise foncière.

3 – Budget annexe de l'opération « Fenain – Cité du Rond-Point »

Cette opération, lancée en 2007, est achevée depuis la vente de son dernier lot en 2021.

❖ Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 199 401,19 € en section de fonctionnement et à la somme de 180 628,00 € en section d'investissement.

❖ En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2023, soit 18 773,19 € est repris au R002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Divers travaux préalables à la rétrocession des VRD à la commune pour 180 000 € ;
- Des frais divers pour 18 773,19 € (inscription permettant l'équilibre de cette section).

❖ En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2023, soit 75 389,14 €, est repris au R001. Est prévu en recettes réelles, le versement d'une avance du budget principal pour 104 610,86 € permettant d'équilibrer cette section.

Cette opération pourra être clôturée après la rétrocession de ses voies et réseaux à la commune.

Chaîne d'intégrité du document : E4 3E 58 2A 31 40 14 CA 4F DC B9 7F 1C D4 3E B2
Publié le : 26/04/2024
Par : Frédéric DELANNOY
Document certifié conforme à l'original
https://publiact.fr/documentPublic/309104

4 – Budget annexe de l'opération « Monchecourt – Le Village »

Cette opération, lancée en 2007, est toujours en phase de commercialisation (deux lots invendus à ce jour).

- Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 216 623,05 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 034 348,60 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, le déficit de fonctionnement reporté de 2023, soit 16 227,05 €, est repris au D002.

Sont prévus en dépenses réelles :

- Les travaux préalables à rétrocession des VRD à la commune pour 75 000 € ;
- Le paiement des taxes foncières pour 200,00€ ;
- Le règlement des frais de gestion sur la vente des derniers lots pour 4 979,00€.

Sont prévus en recettes réelles :

- Le produit de la vente des deux derniers lots pour 99 579,00€ ;
- Des produits divers pour 16 229,05 € (inscription nécessaire à l'équilibre de cette section).

- En section d'investissement, l'excédent d'investissement reporté de 2023, soit 914 133,60 € est repris au D001. Est prévu en dépenses réelles le remboursement partiel de l'avance du budget principal pour 933 533,60 €.

5 – Budget annexe de l'opération « Somain – Fenain – Terroir des Deux Villes »

Cette opération, lancée en 2005, a été mise en sommeil en 2014 en phase d'acquisitions foncières.

- Le BP 2023 s'équilibre à la somme de 158 097,69 € en section de fonctionnement et à la somme de 146 897,00 € en section d'investissement.

- En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement reporté de 2023, soit 0,69€, est repris au R002.

Sont prévues en dépenses réelles le règlement des taxes foncières et de frais divers pour un montant total de 11 200,00 €.

- En section d'investissement, le déficit d'investissement reporté de 2023, soit 16 417,20€, est repris au D001.

En section d'investissement est prévu le remboursement partiel de l'avance au budget principal pour 116 382,80 €.